
DESTINATAIRES :	Personnel de la Direction des services multidisciplinaires, de la recherche et de l'enseignement universitaire (DSMREU) Personnel de la Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire en soins infirmiers (DSIEU) Médecins et personnel de la Direction des services professionnels et de l'enseignement médical
EXPÉDITEUR :	Hélène Lamalice, directrice adjointe des services multidisciplinaires – volet Opérations, DSMREU
DATE :	Le 18 mars 2019
OBJET :	Introduction d'une thérapeute en réadaptation physique à l'équipe de réadaptation à l'urgence et aux soins intensifs de l'Hôpital Anna-Laberge

Veuillez prendre note que depuis le 11 mars dernier, une thérapeute en réadaptation physique (TRP) a été introduite à titre de projet pilote à l'équipe actuelle de réadaptation, et ce, à temps complet sur le quart de jour de semaine à l'urgence et aux soins intensifs de l'Hôpital Anna-Laberge.

Elle fera partie intégrante de l'équipe interdisciplinaire de l'urgence et des soins intensifs. Son principal rôle sera d'éviter le déconditionnement des usagers séjournant dans ces deux secteurs de soins en appliquant un programme d'exercices de mobilisation.

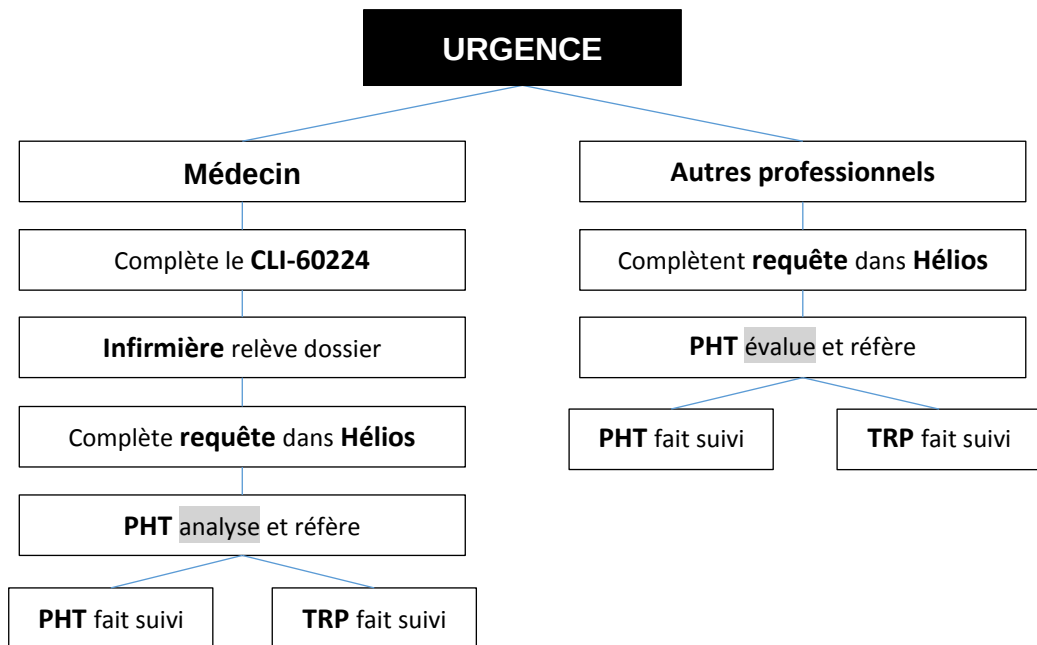
Nous vous référons au processus suivant pour une référence à partir du 25 mars 2019.

À L'URGENCE

Pour le cheminement de la requête de l'urgence faite uniquement par le médecin :

1. Le médecin remplit le formulaire *Requête de services en physiothérapie* (CLI-60224*) pour tous les patients (autant ceux pour la physiothérapie que pour la TRP) et le met au dossier.
2. Lorsque l'infirmière relève les ordonnances et voit le formulaire CLI-60224, elle entre une requête électronique dans Hélios pour la physiothérapie et place le formulaire CLI-60224 dans le pigeonnier au poste de l'observation.
3. Après réception de la requête électronique, la physiothérapeute récupère le formulaire dans le pigeonnier et fait une analyse sommaire du formulaire CLI-60224. Tout dépendant de la catégorie d'intervention déterminée après analyse, elle achemine la requête à la TRP pour qu'elle puisse faire son évaluation/suivi.

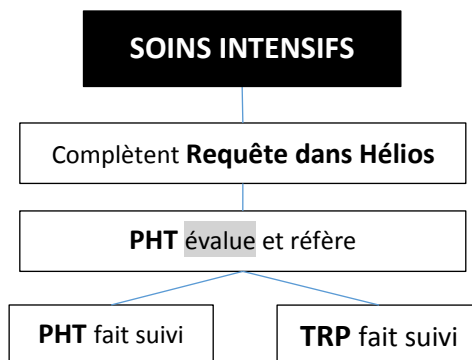
* Document en annexe



Pour tous les autres intervenants de l'urgence voulant faire une requête en physiothérapie, le formulaire CLI-60224 ne sera pas rempli et seulement la requête électronique sera complétée.

AUX SOINS INTENSIFS

Une requête électronique devra être complétée pour demande de physiothérapie :



Pour toute question en lien avec le sujet en titre, n'hésitez pas à contacter :

Madame Karine Cervera,
 Chef de service – Réadaptation
 Direction des services multidisciplinaires, de la recherche et de l'enseignement
 universitaire (DSMREU)
 Téléphone : 450 371-9920, poste 2787
 Courriel : karine.cervera.cssssuroit16@ssss.gouv.qc.ca

Merci de votre précieuse collaboration.